



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/2008/6
1^{er} avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE**

COMMISSION DE STATISTIQUE

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

Cinquante-sixième réunion plénière
Paris, 10-12 juin 2008
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION DES TRAVAUX INTERNATIONAUX EN MATIÈRE
DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE: STATISTIQUES
SUR LE REVENU, LES CONDITIONS DE VIE ET LA PAUVRETÉ**

**EXAMEN APPROFONDI DES STATISTIQUES SUR LE REVENU,
LES CONDITIONS DE VIE ET LA PAUVRETÉ**

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations sur les résultats de l'examen approfondi des statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté réalisé en octobre 2007 par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens. Y sont présentés les raisons pour lesquelles ce thème a été retenu aux fins d'un examen approfondi, les principaux points débattus par le Bureau, les conclusions de l'examen et la suite qui y a été donnée. Des informations sur les activités internationales qui concernent les statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté en 2008, tirées de la Base de données sur les activités internationales en matière de statistique, figurent dans le document ECE/CES/2008/6/Add.1.

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède chaque année à l'examen approfondi de quatre ou cinq domaines statistiques. L'objectif de ces examens est d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de recenser les lacunes ou les doubles emplois et d'examiner les questions nouvelles. L'examen, axé sur des questions stratégiques, accorde une large place aux problèmes de conception et de coordination rencontrés par les services de statistique. Les critères de sélection du thème retenu aux fins d'un examen sont les suivants: i) l'importance des faits nouveaux intervenus dans ce domaine, ii) l'existence de sérieux problèmes de coordination, ou iii) un nombre insuffisant d'activités au niveau international. Le Bureau a décidé de communiquer à la Conférence les résultats des examens approfondis.

2. Le Bureau a examiné les statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté en se fondant sur des documents de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale, et sur les observations écrites formulées par ses membres ci-après: Autriche, Brésil, États-Unis et CEE. Les lecteurs sont invités à consulter les documents de l'OCDE et de la Banque mondiale, ainsi que les observations formulées, à l'adresse Internet: <http://www.unece.org/stats/documents/2007.10.bureau.htm> (document n° 2 et additifs).

3. Un examen complémentaire du thème retenu a eu lieu en février 2008, sur la base d'un document présenté par le Président de l'équipe spéciale de la Conférence sur les questions nouvelles en matière de statistiques sociales, qui peut être consulté à l'adresse <http://www.unece.org/stats/documents/2008.02.bureau.htm> (document n° 4). En outre, des informations sur les activités internationales menées en 2008 dans des domaines statistiques pertinents (1.5: Revenus et consommation et 3.3.1: Conditions de vie et pauvreté) figurent dans le document ECE/CES/2008/6/Add.1: Extraits de la Base de données de la CEE sur les activités internationales en matière de statistique.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION DU THÈME RETENU AUX FINS D'UN EXAMEN APPROFONDI

4. Le thème a été retenu aux fins d'un examen approfondi par le Bureau pour les raisons suivantes:

a) Des problèmes de coordination ont été constatés sur le plan des travaux internationaux effectués dans ce domaine;

b) Il est difficile d'obtenir des données cohérentes et comparables en raison de la diversité des définitions et des sources de données;

c) Ce domaine fait l'objet de diverses critiques, à commencer par le fardeau (coûts élevés) que doivent assumer les services nationaux de statistique et les entités interrogées;

d) Il s'agit d'un thème multisectoriel qui a des liens avec les statistiques commerciales et économiques.

III. EXAMEN DU BUREAU SUR LES TRAVAUX INTERNATIONAUX MENÉS DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES SUR LE REVENU, LES CONDITIONS DE VIE ET LA PAUVRETÉ

5. Le Bureau a procédé à l'examen approfondi des statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté à sa réunion d'octobre 2007. Les observations suivantes ont alors été faites:

a) Des progrès importants ont été enregistrés dans ce domaine, mais les données demeurent fragmentaires et il n'existe toujours pas de série chronologique ni de base de données internationale;

b) L'enquête de la Division de statistique de l'ONU sur les pratiques actuelles des pays révèle une très grande diversité des méthodes utilisées, ce qui constitue un problème de taille lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons entre des pays différents ou pour un même pays mais à des périodes différentes; il serait au mieux possible d'assurer une harmonisation au niveau régional pour des pays dont les conditions sociales sont comparables;

c) La LIS (Luxembourg Income Study) et les Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) sont des sources de données importantes; les utilisateurs ont toutefois besoin d'être formés à leur utilisation ainsi que d'explications simples concernant ce qui est mesuré et l'utilisation qui peut être faite de ces données;

d) La répartition de la richesse des ménages doit être mesurée de manière harmonisée avec les données de la comptabilité nationale, parce qu'il existe des écarts importants entre la richesse mesurée dans les ménages et celle enregistrée dans les comptes nationaux;

e) Il serait utile de partager les bonnes pratiques dans ce domaine et de tenter de formuler des recommandations sur les mesures à prendre à l'intention des services de statistique;

f) L'ONU a préparé un guide concernant les statistiques sur la pauvreté actuellement en cours de finalisation; le Brésil a préparé un recueil des pratiques optimales permettant de mesurer la pauvreté; une note des États-Unis (ECE/CES/BUR/2007/OCT/2/Add.3 – document informel) propose des moyens concrets qui pourraient être mis en place par les services de statistique;

g) Comme il est difficile d'harmoniser les données d'entrée, on pourrait tenter d'harmoniser les résultats, par exemple en identifiant une liste minimale des tableaux à fournir par les différents pays;

h) Le thème de la répartition des revenus concerne davantage les pays développés, les pays en développement s'intéressant plutôt à la pauvreté au sens traditionnel;

i) Le sujet retenu revêt une importance prioritaire pour les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI);

j) Il est important d'améliorer la coordination entre l'Union européenne et d'autres pays;

k) Il n'existe actuellement aucun organe de liaison pouvant résoudre ces problèmes au niveau international;

l) Les travaux sont souvent effectués dans des universités, et les services nationaux de statistique n'ont que peu d'expérience en la matière; par exemple, la Banque centrale européenne (BCE) a l'intention de procéder à une enquête sur la richesse des ménages, mais seulement quelques services nationaux de statistique. Les services nationaux de statistique ne devraient pas rester à l'écart de ces examens;

m) Une marche à suivre devrait être établie concernant les mesures concrètes à prendre, la poursuite des activités dans ce domaine et les questions à examiner (les travaux devant être étroitement liés aux politiques); d'autres institutions présentes dans ce secteur devraient également y participer; une petite équipe spéciale pourrait être mise sur pied ultérieurement;

n) Les États-Unis aimeraient faire partie de tout groupe qui serait constitué pour aborder ces questions dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens;

o) Un groupe (incluant également des utilisateurs) a été établi l'an dernier au sein de l'OCDE pour s'occuper des statistiques sociales; plutôt que de créer un autre groupe, on pourrait le désigner comme organe de liaison; la Fédération de Russie et le Brésil devraient être invités à en faire partie;

p) Le guide du Groupe de Canberra pourrait être révisé;

q) Le séminaire sur les statistiques sociales organisé par la Commission de statistique de l'ONU le 22 février 2008 pourrait fournir l'occasion d'examiner le thème retenu.

6. Le Bureau est convenu qu'il faut établir une marche à suivre concernant les questions à examiner et les mesures pratiques à prendre. Le Président de l'équipe spéciale de la Conférence sur les questions nouvelles en matière de statistiques sociales (Statistique Canada) a été prié d'élaborer une proposition qui serait examinée par le Bureau à sa réunion de février 2008.

IV. EXAMEN COMPLÉMENTAIRE EN FÉVRIER 2008

7. Le Bureau a discuté en février 2008 de la suite à donner à l'examen approfondi, sur la base d'un document élaboré par le Président de l'équipe spéciale sur les questions nouvelles en matière de statistiques sociales.

8. Le document présenté proposait trois scénarios possibles, selon les différents niveaux d'ambition et les ressources requises:

a) Un programme minimal: demander à une organisation internationale (par exemple l'OCDE) de déterminer si les pratiques des différents pays sont conformes aux recommandations existantes concernant les façons de mesurer le revenu et la pauvreté;

b) Un programme intermédiaire: constituer une équipe spéciale internationale qui serait chargée d'examiner l'application des recommandations internationales et de présenter une série actualisée et intégrée de pratiques recommandées;

c) Un programme plus ambitieux: un effort de développement majeur qui montrerait la voie à suivre pour mettre au point une série intégrée de micro-indicateurs et de macro-indicateurs permettant de réunir les notions de revenu, de dépenses et de richesse et de les relier aux comptes nationaux. Un petit groupe pourrait être prié d'élaborer un plan de travail comportant des objectifs et des délais d'exécution précis.

9. Les observations suivantes ont été faites:

a) Comme les statistiques sur le revenu, les conditions de vie et la pauvreté sont assez bien élaborées, les services de statistique doivent déterminer s'il s'agit là d'un domaine prioritaire, auquel il faut allouer des ressources supplémentaires, alors que d'autres domaines statistiques, moins développés, méritent qu'on leur prête attention;

b) Il existe une grande variété de données de base, ou données primaires, mais les utilisateurs demandent souvent des indicateurs composites très agrégés pour mesurer la protection sociale, le bien-être de la population, etc.;

c) Un niveau intermédiaire serait nécessaire pour établir un lien entre les principaux indicateurs et les données de base, ce qui pourrait exiger certains efforts similaires à ceux prévus dans le deuxième scénario (programme intermédiaire);

d) Une approche multidimensionnelle doit être adoptée, principalement pour les groupes à faible revenu, afin de déterminer la façon dont la population pourrait avoir accès aux biens et aux services de base; un module d'enquête devrait être utilisé pour ce genre d'activités;

e) La mesure de la pauvreté demeure une priorité constante dont l'importance ne cessera de grandir dans les prochaines années; ainsi, en France, cette question a été abordée jusque dans les plus hautes sphères politiques: une commission a été créée pour mesurer la performance économique et les progrès sociaux. Les résultats des travaux de cette commission, disponibles dans environ dix-huit mois, devraient susciter un intérêt important de la part des médias. Les statisticiens devraient se préparer à réagir devant un tel intérêt;

f) L'OCDE serait prête à s'engager dans la première option – le programme minimal – c'est-à-dire étudier les pratiques de différents pays pour déterminer la comparabilité des mesures en matière d'égalité des revenus; dans le cadre de son projet «Comment mesurer le progrès des sociétés», elle effectue aussi des recherches sur la pauvreté selon une approche multidimensionnelle axée principalement sur le potentiel social. Elle pourrait étudier la faisabilité d'un projet correspondant à la deuxième option (peut-être en collaboration avec Eurostat) et tenter de trouver les ressources nécessaires;

g) Une première mesure concrète consisterait à mettre à jour le guide du Groupe de Canberra, ce qui pourrait être fait relativement rapidement.

V. CONCLUSIONS DE L'EXAMEN APPROFONDI

10. Le secrétariat de la CEE étudiera la demande présentée par les pays en vue de créer un groupe d'étude qui serait chargé de mettre à jour le guide du Groupe de Canberra. Le Bureau décidera alors s'il faut ou non constituer un tel groupe. Dans l'affirmative, les États-Unis souhaiteraient en faire partie.

11. Le Bureau examinera ce domaine une nouvelle fois dans environ dix-huit mois pour faire le point sur la situation et décider si d'autres mesures de suivi s'avèrent nécessaires.

VI. SUIVI

12. Le secrétariat de la CEE consultera les pays membres de la Conférence des statisticiens européens en avril 2008 pour déterminer s'ils souhaitent constituer un groupe d'étude qui serait chargé de mettre à jour le guide du Groupe de Canberra. La Conférence sera informée des résultats de la consultation à la réunion plénière de juin 2008.
